

Courriel

Repentigny, le 6 juillet 2016

**Objet : Demande d'accès concernant le780, rue Marion, lot 3 326 955 à Joliette**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 14 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- rapport d'inspection du 26 février 2014, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.



**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Lanaudière

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-02-11      Heure d'arrivée : 13 h 04      Heure de départ : 13 h 18  
Inspecteur : Iris Laforme      Accompagné de :

N° intervention : 300863911      Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-14-01-05479-01      N° du rapport d'inspection : 401112262  
N° demande : 200204360      Type de demande : Projet / programme  
But de l'inspection : Vérifier si les activités de l'entreprise sont assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Triotech Amusement Inc.  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2146640      Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 780, rue Marion  
Joliette (Québec) J6E 8S2  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,005474660900;-73,442710667200

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Triotech Amusement inc.		780, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S2	Y2107580

Conditions météo

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Sylvain Larose	Directeur général	450-586-5009

Mode d'identification  
But expliqué :  oui       non       s. o.  
Mode d'identification :  verbale       preuve de statut  
But expliqué à/l'identification faite auprès de : Sylvain Larose

Plainte  SO

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 3      Nombre de photos annexées au rapport : 3  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Iris Laforme avec un appareil photo de type Canon A1400. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\lafir01\7610-14-01-05479-01  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Annexe 1 : Pamphlet publicitaire d'appareils produits par Triotech Amusement Annexe 2 : Fiche CIDREQ de l'entreprise

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Une vérification réalisée dans SAGO a démontré que l'entreprise Triotech amusement inc. ne détient aucun certificat d'autorisation. Je me rends donc sur les lieux afin de vérifier si les activités réalisées sont assujetties à un certificat d'autorisation.

**3 Description de l'inspection**

À mon arrivée sur les lieux, je rencontre le directeur général. Il m'explique que l'entreprise fabrique des appareils d'amusement et de petites salles de cinéma préfabriquées. Le directeur général fait le tour des installations de l'usine avec moi.

Sur place, ils font l'ingénierie, le design, l'assemblage (voir photos no. 1 et no.2) et le filage électronique uniquement. Toutes les pièces de leurs appareils sont fabriquées à l'externe : usinage, fibre de verre, coupe de bois. Un petit atelier de menuiserie est présent avec un dépoussiéreur portatif rejetant l'air à l'intérieur de l'usine (voir photo no. 3). Aucune peinture n'est réalisée.

Avant de quitter, je mentionne au directeur général que selon les constats effectués, l'entreprise n'est pas assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation puisque les activités d'ingénierie, de design, d'assemblage et d'installation de composantes électroniques réalisées sur les lieux ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO


**5 Conclusion**

L'entreprise n'est pas assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation puisque les activités d'ingénierie, de design, d'assemblage et d'installation de composantes électroniques réalisées sur les lieux ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer le présent dossier

Rédigé par : Irjs Laforme	Date de rédaction : 2014-02-24
Signature : 	

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Sophie Daigneault	Fonction : Chef d'équipe, Secteurs industriel et municipal
Signature : 	Date : 2014-02-26

Commentaires : 0